DEPARTEMENT DE LA VENDEE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Arrêté 2026-247 Travaux de branchement électrique – Chemin du Bossard – du 12 octobre au 13 novembre 2026

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par SOBECA demeurant à TSA 70011 Chez SOGELIINK - 69134 DARDILLY cedex ;

Considérant qu'en raison de travaux de branchement électrique avec terrassement au droit du 66 bis Chemin du Bossard, du 12 octobre au 13 novembre 2026, il y a lieu de restreindre la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du **12 octobre au 13 novembre 2026**, la circulation sera interdite **ponctuellement, pendant trois jours sur cette période,** dans les deux sens de circulation, **au droit de la zone de travaux située Chemin du Bossard – La Berthelière**, pour permettre la réalisation des travaux de branchement électrique.

La fermeture effective de la voie sera mise en place uniquement pendant la durée nécessaire à l'exécution des travaux et dans la limite de **trois jours** sur la période précitée.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu dans la mesure du possible. L'accès des services de secours et d'urgence devra être maintenu en permanence. En cas d'impossibilité temporaire d'accès, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre l'intervention des services de secours et d'urgence dans les meilleures conditions de sécurité.

Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation par la Rue des Fournils et la D37, afin de permettre le contournement de la zone de travaux située sur le Chemin du Bossard.

ARTICLE 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la Société **SOBECA**.
Une signalisation réglementaire de type **« ROUTE BARRÉE » et « DÉVIATION »** sera mise en place aux accès concernés, conformément au schéma de signalisation.
Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.
L'entreprise devra prévenir les riverains **2 jours avant la date d'intervention**.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 5 :

Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,

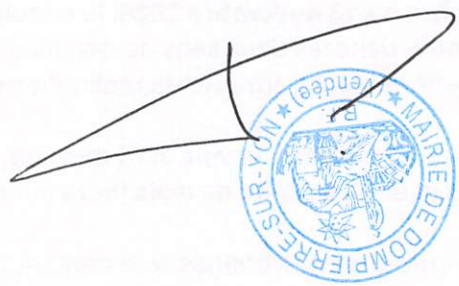
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

SOBECA

Fait à DOMPIERRE SUR YON, le 24 September 2026

Antoine GALOIS

Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité.



Publié ou notifié
Le

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : RONDEAU Prénom : Alice
Dénomination : SOBECA Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0272199986 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sobeca-chantonnay1-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : RENAUD Prénom : Véronique
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : RUE VASCO DE GAMA
ENEDIS
Code postal 44800 Localité : ST HERBLAIN Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : veronique.renaud@sobeca.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin du Bossard - la bertheliere
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Branchement électrique avec terrassement
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 12/10/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 33

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 33 Date de début de réglementation 12/10/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☑ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☑
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☑	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☑	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Merci de mettre route barrée en mesure, 3 jours sur la période

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : Pays :

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 22 09 2026

Nom : RONDEAU Prénom : Alice Qualité :

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Le 22/09/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- DEMANDE ARRETE POUR HBTP.docx : https://dl.sogelink.fr/?FQ56BGVB
- DMR 72633147.jpg : https://dl.sogelink.fr/?wZkP35gE
- 20260724_9_47_7_PLAN200.JPEG : https://dl.sogelink.fr/?PPBaR6DB
- Plan de masse (2).pdf : https://dl.sogelink.fr/?aKBnNe0d
- PLAN CADASTRALE .png : https://dl.sogelink.fr/?6vNLHzHx
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?XZOhMtKX

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.39922267,46.72398593 -1.39945159,46.72377992 -1.39787778,46.72295588
-1.39757733,46.72321095 -1.39922267,46.72398593</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(46.723986 -1.399223);(46.723780 -1.399452);(46.722956 -1.397878);(46.723211 -1.397577);(46.723986 -1.399223);

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

FICHE ETUDE

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

26/08/2026
Etude réalisée par : SOBECA
A transmettre à vos artisans

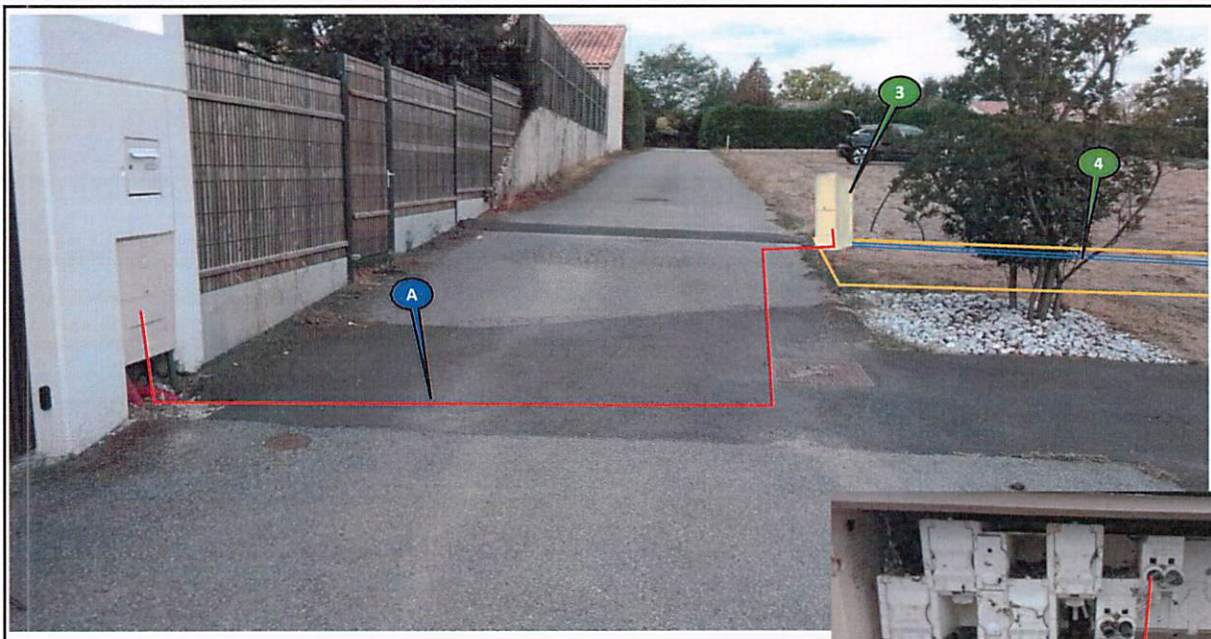
Nom du client :	DUBREUIL	N° d'affaire :	72633147
Adresse chantier :	66b CHEMIN DU BOSSARD	Commune :	DOMPIERRE SUR YON

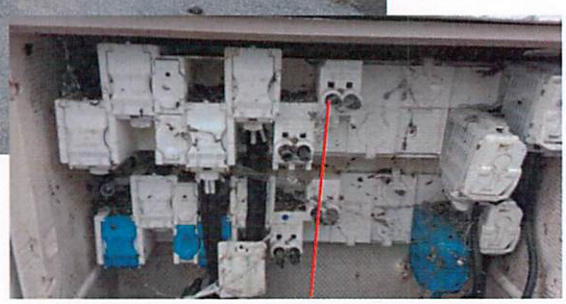
Nom et fonction de la personne au rdv : Mr Dubreuil — Client — Date d'emménagement :

TRAVAUX : S02 Branchement souterrain Type2 sur coffret Réseau

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :		
1	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
2	• Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
3	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
4	• Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser
A charge d'Enedis :		
A	• Terrassement liaison publique	
B	• Pose au sol en limite de propriété de coffrets dos à dos équipés cptr et disj MONO	
C	• Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur	
D	• Câblage comptage dans coffret au dos	





La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :

Commentaires : (Possibilité nacelle, accèssibilité, autres...)

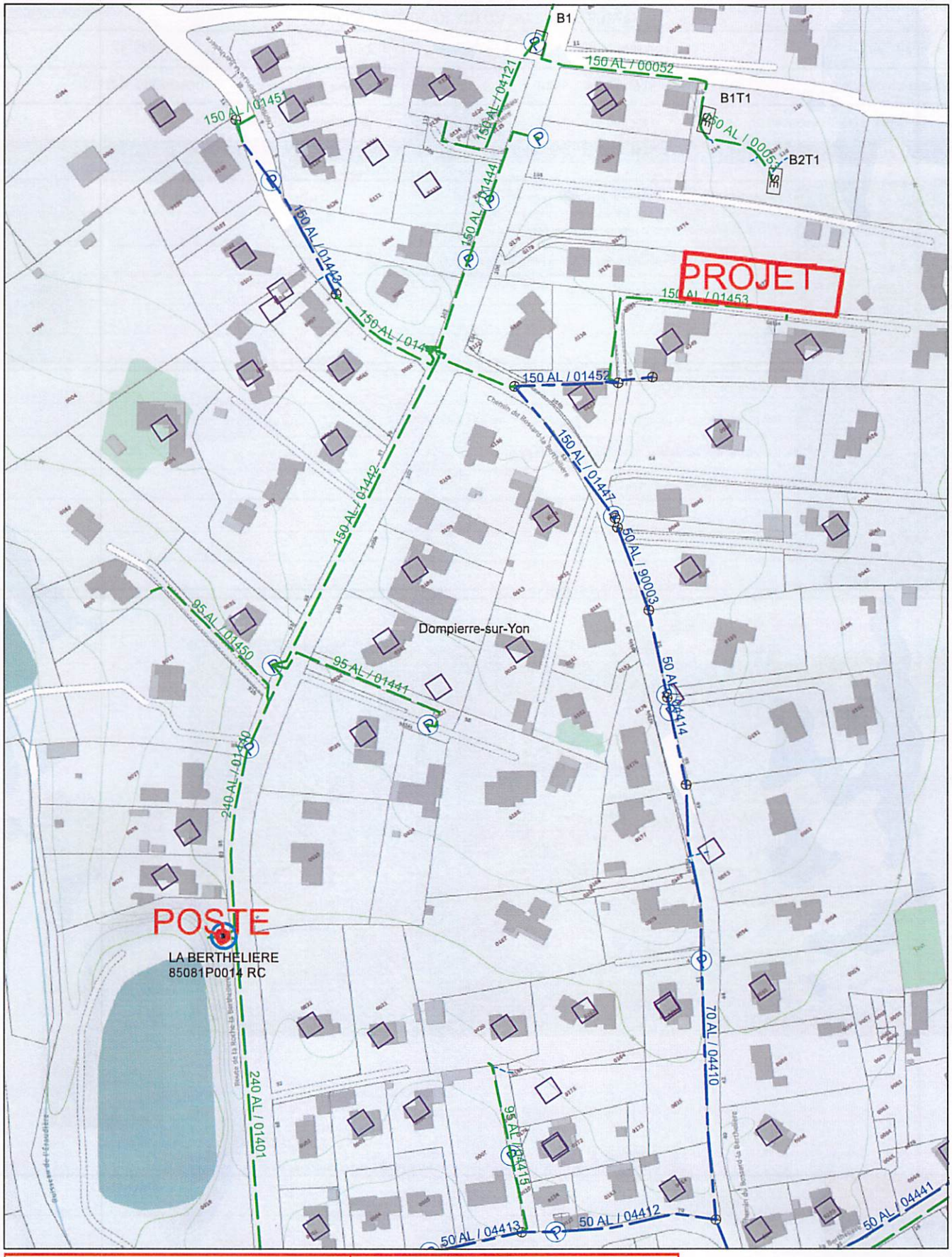
Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			13	Alu 35 mm²		13	0,36	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	

Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
	11	0	11

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :

ENEDIS PLAN2000



364061.4784525828 4 , 6634125.653052227

24/07/2026

09:46:30

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.

Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).

Tous droits réservés – reproduction interdite

0 20 100 m

1:2000

©Enedis - 07/2026
©ESRI - FranceRaster® - 2026

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

FICHE ETUDE

26/08/2026

EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT

A transmettre à vos artisans

Nom du client :	DUBREUIL	N° d'affaire :	72633147
Adresse chantier :	66B CHEMIN DU BOSSARD	Commune :	DOMPIERRE SUR YON

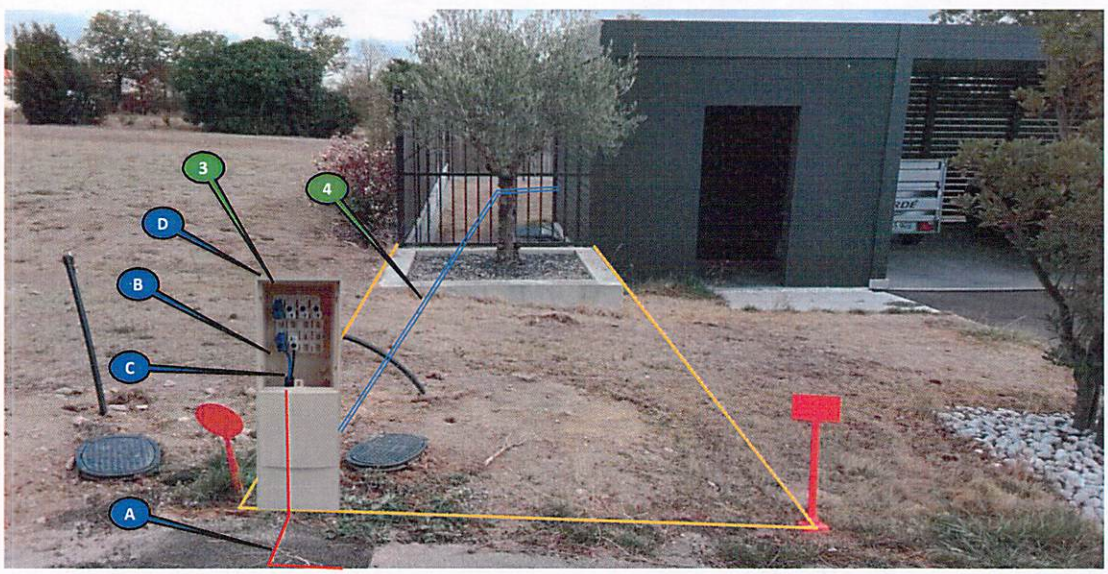
Nom et fonction de la personne au rdv : Mr dubreuil — Client

Date d'emménagement :

TRAVAUX : S02 Branchement souterrain Type2 sur coffret Réseau

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :		
1	• Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
2	• Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
3	• Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
4	• Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser
A charge d'Enedis :		
A	• Terrassement liaison publique	
B	• Pose au sol en limite de propriété de coffrets dos à dos équipés cptr et disj MONO	
C	• Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur	
D	• Câblage comptage dans coffret au dos	



COFFRET AU DOS



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :

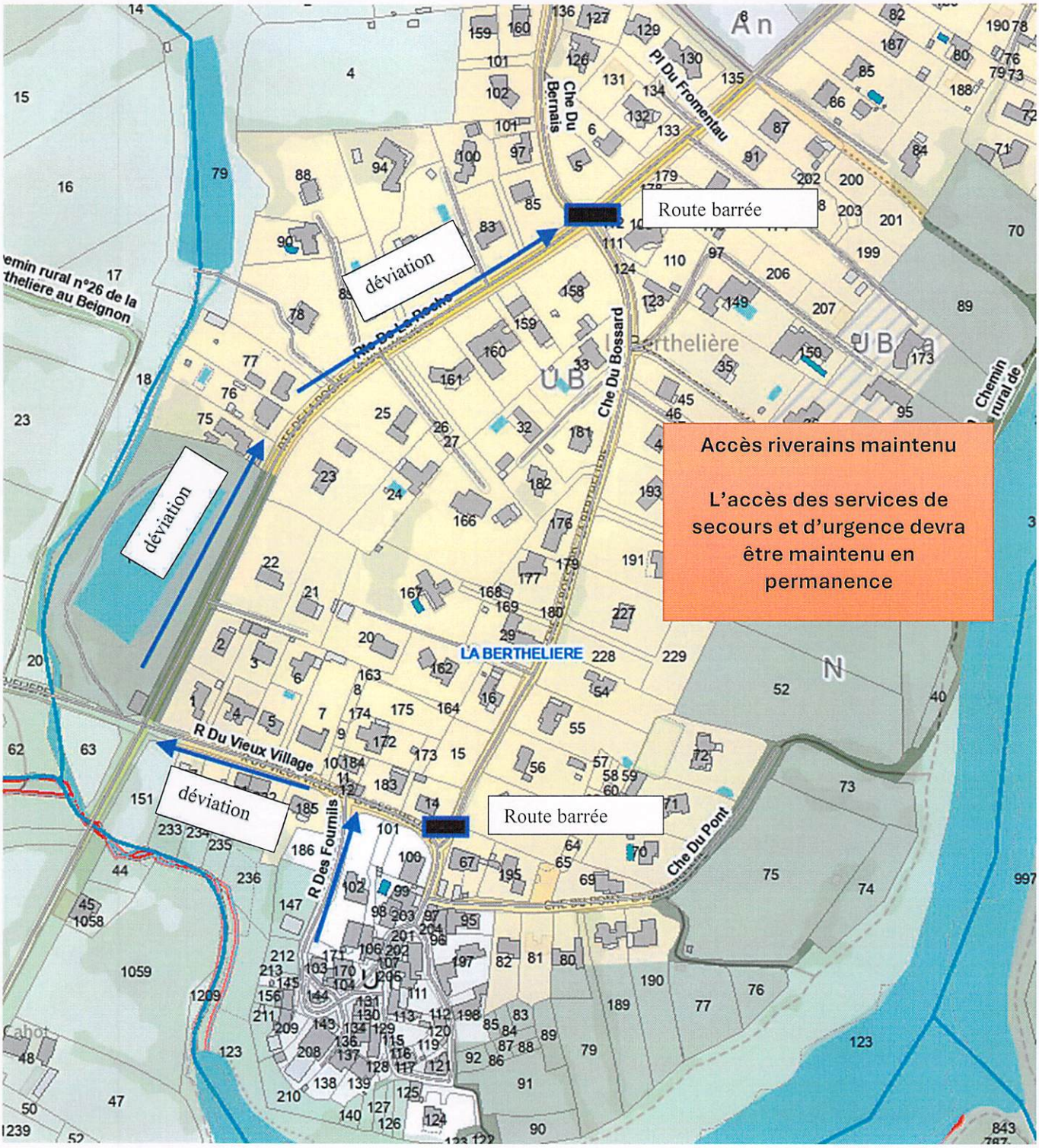
Commentaires : (Possibilité nacelle, accèssibilité, autres...)

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			13	Alu 35 mm²		13	0,36	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	

Terrassement	Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
	11	0	11

L'ACCEPTATION DU DEVIS VAUT L'ACCEPTATION DE L ETUDE

Lu et approuvé, le :


Route barrée
déviation
déviation
déviation
Route barrée
Accès riverains maintenu
L'accès des services de secours et d'urgence devra être maintenu en permanence
LA BERTHELIERE
Che Du Bossard
Che Du Pont
R Du Vieux Village
R Des Fourmils
Pl Du Fromentau
Che Du Bernais
UB
N